

Compléments au Dossier n°60-2019-00118 de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de demande d'autorisation Loi sur l'eau au titre du Code de l'environnement

PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA GRIVETTE ET DE SES AFFLUENTS

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

REPONSE AU COURRIER DU 3 JANVIER 2020 (REF. : AL 2020-002) / NOTE COMPLEMENTAIRE AU DOSSIER – REMPLACE LA PREMIERE NOTE TRANSMISE LE 19 MARS 2020

Ce présent document fait suite aux demandes de compléments à apporter au dossier par le courrier du 3 janvier 2020. Les cinq demandes de compléments demandés sont précisées ci-dessous.

1. Le Conservatoire botanique national de Bailleul nous a transmis les observations de flore d'intérêt patrimonial concernées par les actions du programme. L'Orme lisse est la seule espèce protégée observée. Elle a été observée sur un périmètre très restreint à Antilly en bordure du Ru du Clergé. Cette zone n'est concernée que par de la gestion du bois mort. Cette action n'est pas de nature à altérer l'Orme lisse.
Une étude a été réalisée par Picardie Nature sur la faune protégée ou patrimonial au niveau des sites concernés par le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Grivette et de ses affluents. Cette étude est jointe à cette note. Les actions du programme sont compatibles avec les espèces recensées. Des mesures de précautions devront être mises en place pendant les travaux afin de déranger le moins possible les populations voisines (adaptation des dates de travaux par rapport aux dates de reproduction, vérification de la présence de cavités sur les arbres anciens). Est précisé dans le tableau ci-après le lien des sites à enjeu faune listés dans cette étude avec les actions du programme :

Sites	Actions du programme concernées	Impact	Mesures
Site de Collinance : Dortoir	à proximité d'entretien léger de la végétation	Faible (dérangement potentiel)	Si possible minimiser le bruit et les déplacements à proximité
Site de Collinance : Héronnière	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien léger de la végétation et entretien du bois morts sur des parties du site • A proximité des actions : <ul style="list-style-type: none"> ○ de restauration de la continuité écologique par équipement de l'ouvrage GR9 (ouvrage de dérivation pour l'alimentation du plan d'eau du domaine de Collinance) ○ mis en place au droit du pont de Collinance de panneaux d'informations afin de valoriser le cours d'eau 	Faible (dérangement potentiel)	Veiller à ne pas déranger l'Héronnière durant la phase de travaux et notamment de fin janvier à fin mai) et faire attention à ne pas couper des arbres pourtant les nids ou proches.
Site de Collinance : Etang	• Entretien lourd de la végétation à l'extrémité du site	aucun	-
Site de Betz	• Entretien léger de la végétation et entretien du bois morts sur des parties du site	Positif (apport de lumière)	-
Site du Moulin de Grivette	• Entretien lourd de la végétation à proximité	aucun	-

Sites	Actions du programme concernées	Impact	Mesures
Site de St-Martin : Etang	<ul style="list-style-type: none"> • A proximité des actions : <ul style="list-style-type: none"> ○ de restauration de la continuité écologique de l'ouvrage GR8 (Seuil de l'étang de Saint-Martin) ○ plantation de ripisylve ○ gestion du bois morts ○ mis en place de panneaux d'informations 	faible	Prendre en compte la présence des amphibiens protégés dans la définition à venir des travaux à réaliser sur l'ouvrage GR8 (les études de conception n'ont pas encore été réalisées)
Ripisylve	Entretien de la végétation	faible	Identifier les arbres avec présence de cavités (lieux potentiels de nidification d'oiseaux ou chiroptères) avant tous travaux afin d'éviter leur destruction

2. Les abreuvoirs sont localisés sur les cartes de présentation du programme en annexe 2 (p 120 et de 128 à 130).
3. Les piézomètres ne sont pas existants. La CCPV a pris note du besoin du dépôt d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau pour la rubrique 1.1.1.0 avant la création de ces 4 piézomètres.
4. Les espèces indésirables mentionnées page 12 sont des bambous et des résineux. Les protocoles proposés sont présentés dans l'annexe 1 (p 84 à 86) et rappelé sommairement ici : Les bambous seront coupés manuellement sur 65% de la superficie du massif et évacués en décharge. Les 35% de surface restante seront laissés en place. Les sapins seront abattus et des essences locales seront plantées par la suite sur le linéaire concerné.
5. Concernant la reprise des berges sur le tronçon communal de Betz, la CCPV s'engage à revoir le projet en considérant les points suivants :
 - prise en compte (comme un élément essentiel de l'aménagement) de la présence et donc des besoins des écrevisses à pattes rouges (notamment avec création ou maintien d'habitats, caches et abris qui leur seraient favorables ...)
 - intégration de l'abaissement de la ligne d'eau, du fait de l'action qui va être réalisé à l'aval sur les seuils et le plan d'eau du château aval.

En effet, la proposition d'aménagement des berges communales de Betz ne prenait pas initialement en compte les conséquences positives du projet de restauration sur les ouvrages et plan d'eau aval. La CCPV a bien compris la nécessité d'un projet de renaturation ambitieux comprenant l'aménagement de l'ouvrage et du plan d'eau aval afin de réduire ou supprimer le remous liquide et d'améliorer les écoulements. La production d'un projet détaillé sur ce site aval est en cours et a été retardé à cause du confinement.

Les modifications techniques du projet sur les berges communales de Betz pourront avoir lieu suite aux résultats de l'étude sur la partie aval, et notamment sur les gains en hauteur d'eau.

La CCPV transmettra donc ultérieurement un porter à connaissance (PAC) quand les études techniques sur ces deux projets auront été réalisés.

L'aménagement aval sera engagé avant la réalisation des travaux sur les berges communales.



Synthèse des sites à enjeu faune dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Grivette

Avril 2020

Données transmises à la Communauté de Commune du Pays du Valois et SUEZ Environnement le 29/04/2020

Préambule : sites considérés et données synthétisées

Nous avons intégré dans cette synthèse toutes les données d'espèces patrimoniales de la base de données Clicnat pour la période 01.01.2010 au 10.04.2020 autour du projet de restauration et d'entretien de la Grivette.

Les espèces retenues sont les espèces présentant un intérêt patrimonial au titre de :

- leur degré de menace dans les Listes Rouges régionales → de Quasi-menacé à En danger critique,
- leur degré de rareté régionale → de Assez rare à Exceptionnel,
- leur classement comme déterminantes ZNIEFF,
- leur inscription aux annexes des directives Natura 2000.

Parmi un total de 450 données présentes dans le périmètre, ce sont ainsi plus de 300 données d'espèces patrimoniales ou protégées, essentiellement d'oiseaux, qui ont été extraites de notre base de données, sans pour autant représenter un inventaire exhaustif du site d'étude.

L'ensemble de ces données sont le fruit des prospections des bénévoles, des salariés, des stagiaires et des volontaires en service civique de Picardie Nature, auxquelles s'ajoutent les données transmises par les structures partenaires de l'association.

Les sites à enjeu faune :

Afin de faciliter la représentation des sites à enjeu faune déterminés d'après les données de Clicnat, nous avons divisé le périmètre de l'étude de 13 km en plusieurs cartes afin d'avoir une meilleure appréciation des milieux.

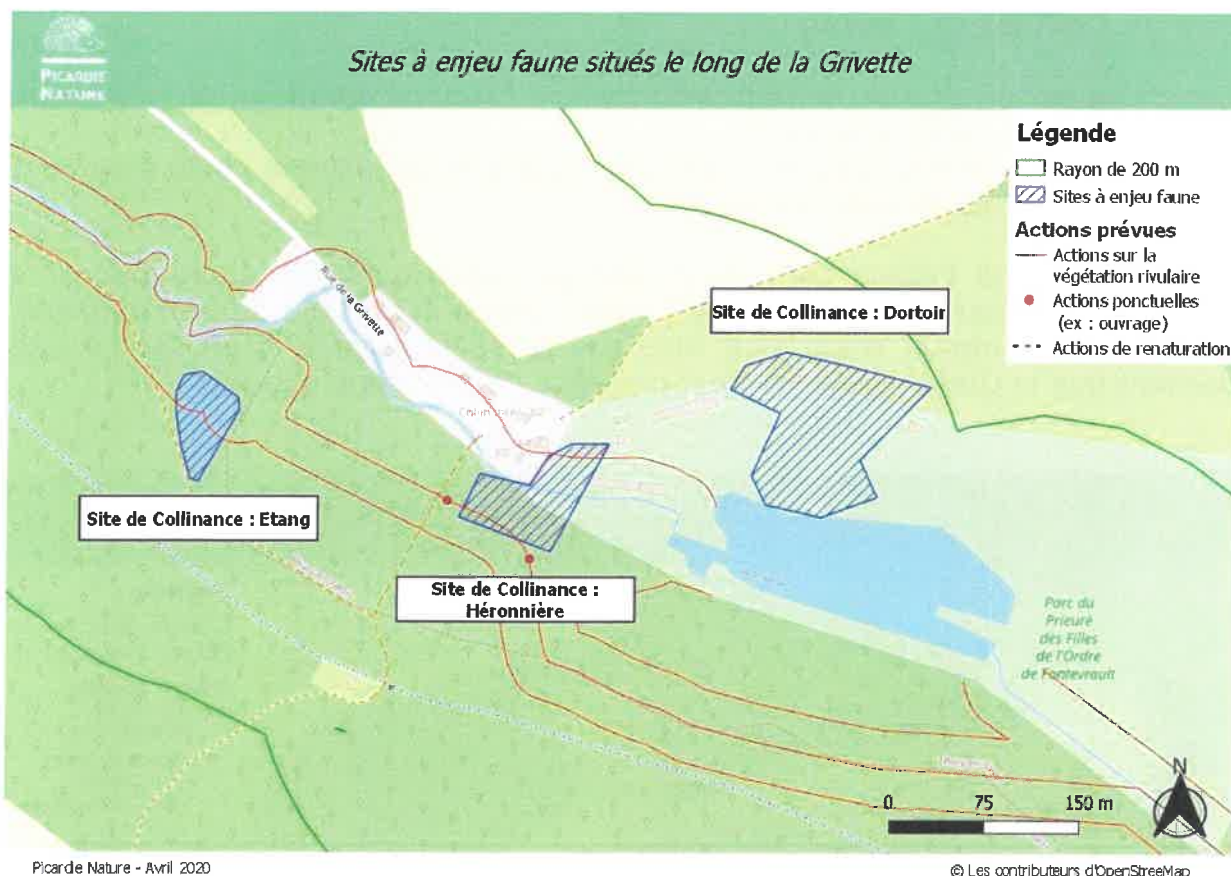
Chaque carte représentera un ou plusieurs sites à enjeu faune. Ces sites ont généralement été nommés par le nom d'une commune proche afin de faciliter la localisation dans le périmètre d'étude.

Sous chaque carte se trouve la liste des espèces patrimoniales qui a permis la création du site, en précisant dans la mesure du possible, si l'espèce est reproductrice.

A la fin du document se trouve une annexe comportant toutes les espèces patrimoniales présentes dans la périmètre d'étude où il est précisé son statut de rareté, de menace, ainsi que son appartenance à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF ou à la Directive Oiseaux.



Descriptif des sites à enjeux faune :



Site de Collinance : Dortoir

Ce bosquet d'arbres est un lieu utilisé par le Hibou moyen-duc comme dortoir. Durant l'hiver, une petite dizaine d'individus se regroupent dans ces arbres depuis quelques années (première observation en 2012 et encore 8 individus en 2018).

Ce n'est pas la seule espèce observée en nombre dans ce secteur, un groupe de 40 Bruants jaunes et une trentaine de Choucas des Tours ont déjà été vus en hiver.

Durant la phase de travaux, il faudra donc éviter de déranger trop souvent les individus même si l'impact est faible car les oiseaux pourront trouver refuge dans les boisements alentours.

Site de Collinance : Héronnière

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une petite colonie de Héron cendré. Au moins deux nids ont été vus en 2018 avec nourrissage de jeunes.

Il faudra veiller à ne pas déranger la Héronnière durant la phase de travaux et notamment de fin janvier à fin mai) et faire attention à ne pas couper des arbres pourtant les nids ou proches.

Site de Collinance : Etang

Cet étang est un site de reproduction pour le Crapaud commun, de nombreux têtards ont déjà pu être observés.

Le Martin-pêcheur d'Europe, le Gobemouche gris et la Gallinule poule d'eau ont déjà été contactés au mois de mai.

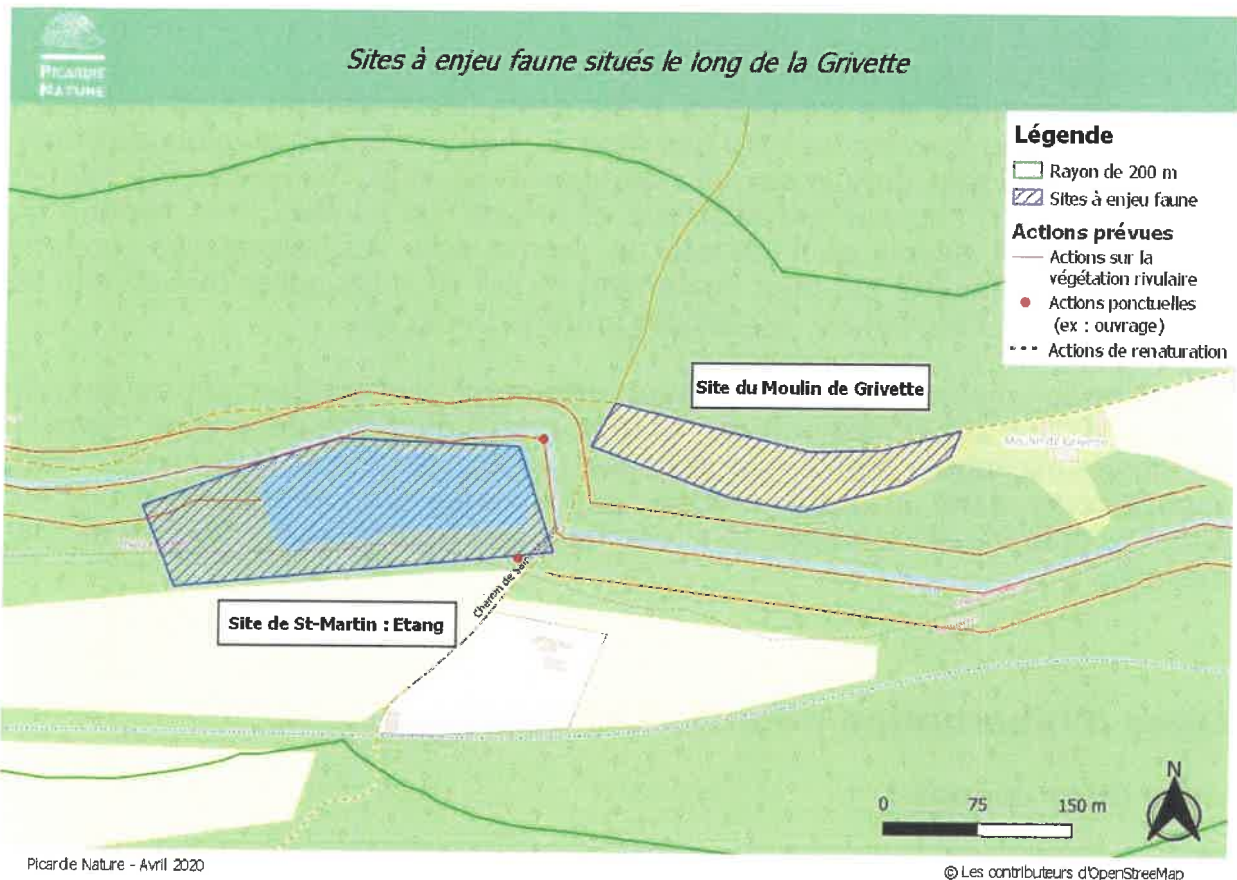
Si les berges de l'étang sont impactées par les travaux, il faudra penser à maintenir une pente douce afin de garder l'étang accessible aux Amphibiens. Le Crapaud commun n'est peut être pas la seule espèce à utiliser ce site sachant que la Grenouille rousse est présente dans la zone d'étude.



Site de Betz :

Comme pour le site de Collinance, il s'agit d'une zone de reproduction pour le Crapaud commun et d'autres amphibiens pourraient être présents également.

La réouverture du milieu pourrait être bénéfique à la faune présente dans cette zone humide car l'apport de lumière favorisera la végétation aquatique mais il faudra penser à garder une pente douce sur les berges après les travaux afin de maintenir l'accès aux amphibiens.



Site du Moulin de Grivette :

Peu d'inventaires ont été réalisés sur cette prairie mais on peut noter la présence de la Petite Violette. Même si ce papillon est désormais classé en « préoccupation mineure », il était « en danger » en 2009 dans la liste rouge de Picardie. L'espèce reste principalement localisée sur les coteaux calcaires.

Site de St-Martin : Etang

Cet étang est également un site de reproduction pour le Crapaud commun. Parmi les oiseaux, notons la présence de la Foulque macroule et de la Gallinule poule d'eau en tant que nicheurs certains. Il est probable que le Grèbe castagneux soit également nicheur.

L'Orthétrum bleuisant (*Orthetrum coerulescens*) a été observé sur ce site, cette libellule est classée NT (quasi-menacée) sur la liste rouge de Picardie.

Autres données hors site à enjeu faune :

Les boisements jouxtant la rivière semblent être d'un grand intérêt pour de nombreux oiseaux. Indiquons la présence de plusieurs espèces patrimoniales

cavernicoles comme le Pic noir, le Pic mar ou encore le Pigeon colombin. Les rapaces comme la Bondrée apivore, la Buse variable, l'Épervier d'Europe ou la Chouette hulotte sont également notés.

Toutes ces espèces utilisent de vieux arbres pour nicher, il est donc nécessaire d'identifier ces arbres (avec présence d'aires ou de cavités) avant tous travaux afin d'éviter leur destruction.

La Bergeronnette des ruisseaux a été contactée à Betz et Thury-en-Valois. Cet oiseau niche souvent au bord des rivières, notamment au niveau des ponts. Si des travaux sont prévus sur un ouvrage, il est donc nécessaire de vérifier avant travaux si l'espèce est nicheuse et prévoir les travaux hors période de reproduction. A savoir qu'il en est de même pour les hirondelles, comme l'Hirondelle de fenêtre qui peut également nicher sous les ponts (et son nid, au même titre que l'animal est également protégé par la loi).

Plusieurs données de **Martin-pêcheur d'Europe** sont notées tout au long de la Grivette. Il s'agit d'observations allant du mois de mai à décembre, l'espèce est donc susceptible d'être reproductrice sur les berges de la Grivette. Cette espèce niche dans un terrier creusé dans la berge d'un cours d'eau. Elle est donc à prendre en compte lors d'actions de reprofilages de berges par exemple.

Gîtes d'hibernation pour les Chiroptères :

- Les Gîtes connus :

La vallée de la Grivette abrite 3 sites souterrains connus où les chauves-souris trouvent refuge l'hiver (cf carte ci dessous). Dans ces cavités, 6 espèces de chauves-souris ont déjà été identifiées pour un effectif maximal de 47 individus. On peut noter la présence du Grand Murin, du Petit et du Grand Rhinolophe qui sont des espèces sensibles, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats.

Taxon	Statut Liste Rouge de Picardie (2016)	Annexe de la Directive Habitats	Hibernation	
			Nombre de gîtes	Effectifs max cumulés
Grand murin	EN	II	1	1
Grand rhinolophe	VU	II	3	11
Petit rhinolophe	NT	II	3	31
Murin à moustaches / brandt / alcathe	/	IV	3	10
Murin de Daubenton	LC	IV	2	2
Murin de Natterer	LC	IV	2	2
Chauves-souris indéterminées	/	/	1	1

Liste des espèces de Chiroptères présentes dans les gîtes d'hibernation

- Gîtes potentiels :

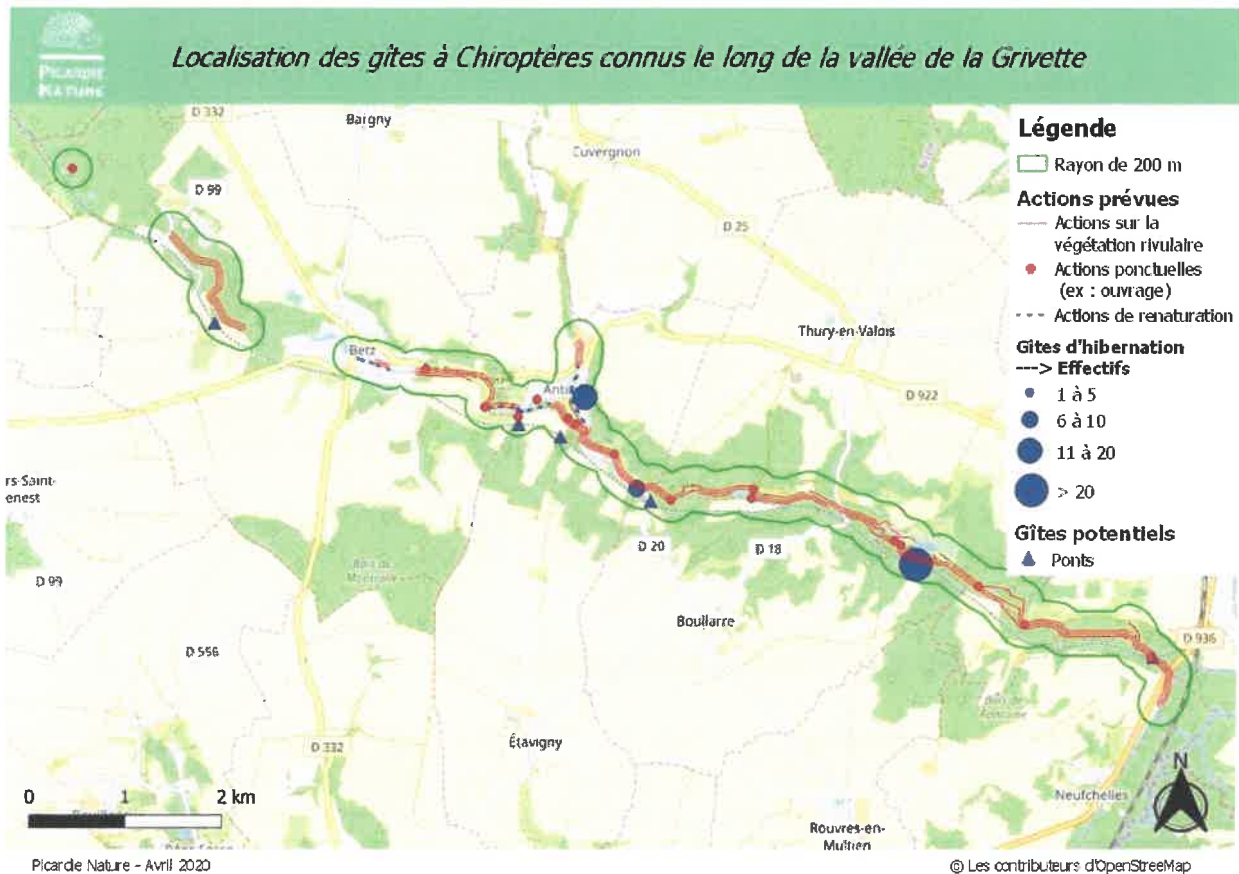
Actuellement, 5 ponts ont été recensés comme des gîtes potentiels pouvant accueillir des chauves-souris. Les ponts sont généralement favorables par la présence de disjointements entre les pierres, servant d'abris pour les chiroptères lors de l'hibernation mais ils peuvent également être utilisés comme gîte de transit ou maternité. Il est donc nécessaire de faire une étude préalable, avant de prévoir des travaux pour connaître le potentiel intérêt du pont pour les chauves-souris. Afin de concilier la sécurité humaine et le maintien du gîte pour ces espèces, il est possible de ne pas fermer toutes les fentes mais seulement celles indispensables au bon maintien de la voûte.

A savoir que toutes les espèces de Chiroptères ainsi que leurs sites de reproduction et d'hibernation sont protégés par la loi.

Autres données pour les Chiroptères :

Aucune donnée acoustique ou issue de SOS chauves-souris auprès des particuliers n'est notée dans le périmètre d'étude mais la présence de gîtes d'hibernation indique que la Grivette est utilisée comme terrain de chasse par le Murin de Daubenton, espèce chassant au dessus de l'eau. Les boisements des alentours sont utilisés par les autres espèces et ils peuvent également servir de gîtes de reproduction pour le Murin de Natterer par exemple qui est une espèce nichant dans les cavités arboricoles des vieux arbres.

Il sera donc nécessaire de prendre soin d'identifier les arbres à cavités avant une potentielle coupe le long de la Grivette afin d'éviter la perte de gîtes à de nombreuses espèces arboricoles.



Conclusion

Il s'agit d'un secteur peu prospecté et donc mal connu malgré un potentiel en biodiversité important au vu de la localisation.

L'essentiel des espèces patrimoniales connues sont réparties principalement sur deux types de milieux et habitats naturels :

- **les différents étangs qui bordent la Grivette** ; ils constituent des sites de reproduction pour les amphibiens comme le Crapaud commun et certainement la Grenouille rousse mais également des sites de nidification d'oiseaux d'eau. La présence de l'Orthétrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*), espèce quasi-menacée sur la liste rouge de Picardie, conforte l'intérêt de ces sites. La présence de mares pourrait apporter encore davantage à cette vallée.

Afin de conserver un milieu favorable aux amphibiens, il est nécessaire de garder des berges avec des pentes douces. Cela permettra également d'avoir une diversité plus importante au niveau de la flore ce qui favorisera plus d'espèces animales.

- **les boisements présents de part et d'autre de la Grivette** sont un lieu de nidification probable pour de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Pic noir, le Pic mar ou encore la Bondrée apivore et de chauves-souris comme les murins. Ces espèces attestent de la présence de vieux arbres ayant des cavités.

Pour ces animaux, le principal risque est donc **le dérangement** pouvant être causé par le passage d'engins à proximité de ces zones entre mi-mars et mi-juillet (période de reproduction). Un dérangement provoque en général l'envol de tous les oiseaux présents, et peut, à force de se répéter, entraîner l'échec de la reproduction de nombreuses espèces par prédation ou abandon des couvées. En cas d'abattage d'arbres, il serait nécessaire d'identifier et de marquer les arbres à cavités afin de les conserver pour maintenir les espèces qui y sont liées.

Concernant le réaménagement d'ouvrages, il faudra bien prendre en compte les espèces susceptibles d'être présentes et d'y nicher comme certains oiseaux ou les chauves-souris. Ces espèces comme leur site de nidification sont protégés par la loi, une étude devra donc être faite en amont pour vérifier leur présence ou non.

L'étude et son annexe représentent un tout indissociable. Les interprétations erronées qui pourront en être faites, à partir d'une communication ou reproduction partielle, ne sauraient engager la responsabilité de Picardie Nature.

Pour obtenir plus d'éléments sur les sites présentés dans cette étude, dans le cadre de mesures compensatoires ou d'accompagnement, il est également conseillé de contacter Picardie Nature.

Liste des espèces patrimoniales ou protégées présentes sur le périmètre d'étude :

Les espèces patrimoniales sont les espèces ayant un statut de déterminant ZNIEFF ou ayant un statut de rareté (AR à Exc) ou menace (NT à CR) élevé.

Amphibiens et Reptiles (Référentiel de la faune sauvage de 2016) :

Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protégée	Znieff	Directive habitat
Crapaud commun	C	LC	X		
Grenouille agile	AC	LC	X	X	X
Grenouille rousse	C	LC	X		
Orvet	C	LC	X		

Chiroptères (Référentiel de la faune sauvage de 2016) :

Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protégée	Znieff	Directive habitat
Grand murin	R	EN	X	X	X
Grand rhinolophe	AC	VU	X	X	X
Murin de Daubenton	AC	LC	X	X	
Murin de Natterer	AR	LC	X		
Murin à moustaches/brandt/alcathoe			X		
Petit rhinolophe	AR	NT	X	X	X

Mammifères terrestres (Référentiel de la faune sauvage de 2016) :

Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protégée	Znieff
Écureuil roux	C	LC	X	
Hérisson d'Europe	TC	LC	X	

Insectes (Référentiel de la faune sauvage de 2016 pour les Odonates et Rhopalocères) :

Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protégée	Znieff
Grande tortue	AR	LC		
Orthétrum bleuissant	AR	NT		X
Petit Mars changeant	AR	NT		X
Petite violette	AR	LC		

Avifaune (Référentiel de la faune sauvage de 2009) :

Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protégée	Znieff	Directive oiseaux
Accenteur mouchet	TC	LC	X		
Bécasse des bois		NT	X	X	
Bergeronnette des ruisseaux	PC	LC	X		
Bergeronnette grise	TC	LC	X		
Bondrée apivore	AC	NT	X	X	X
Bouvreuil pivoine	C	LC	X	X	
Bruant jaune	TC	LC	X	X	
Busard Saint-Martin	PC	NT	X	X	X
Buse variable	C	LC	X		
Chardonneret élégant	TC	LC	X	X	
Choucas des tours	AC	LC	X		
Chouette hulotte	TC	LC	X		
Cigogne blanche	TR	EN	X		X
Coucou gris	TC	LC	X		
Cygne tuberculé	AC	NA	X		
Effraie des clochers	AC	DD	X		
Épervier d'Europe	AC	LC	X		X
Faucon crécerelle	C	LC	X		
Faucon hobereau	AC	NT	X	X	
Fauvette à tête noire	TC	LC	X		
Foulque macroule	AC	LC	X	X	
Gallinule poule-d'eau	C	LC	X		
Goéland brun	TR	VU			
Goéland leucopnée		NE			
Gobemouche gris	TC	LC	X		
Grèbe castagneux	AC	NT	X	X	
Grand Cormoran			X	X	
Grande Aigrette		NE	X	X	
Grimpereau des jardins	C	LC	X		
Grive litome	AR	EN	X	X	
Grive mauvis		NE	X		
Grive musicienne	TC	LC	X		
Grosbec casse-noyaux	AC	LC	X		
Héron cendré	PC	LC	X		
Hibou moyen-duc	AC	DD	X		
Hirondelle de fenêtre	TC	LC	X		
Hirondelle rustique	TC	LC	X	X	
Hypolaïs polyglotte	TC	LC	X		
Linotte mélodieuse	TC	LC	X	X	
Loriot d'Europe	AC	LC	X		
Mésange à longue queue	TC	LC	X		
Mésange bleue	TC	LC	X	X	
Mésange boréale	AC	LC	X		
Mésange charbonnière	TC	LC	X		
Mésange nonnette	C	LC	X		
Martin-pêcheur d'Europe	AC	LC	X	X	X
Martinnet noir	TC	LC	X	X	
Merle noir	TC	LC	X		
Moineau domestique	TC	LC	X		
Oie cendrée	TR	NA	X		
Petite violette	AR	LC			
Pic épeiche	TC	LC	X	X	
Pic mar	PC	LC	X	X	X
Pic noir		NT	X	X	X
Pic vert	C	LC	X		
Pigeon colombin	AC	LC	X	X	
Pinson des arbres	TC	LC	X		
Pipit des arbres	C	LC	X		
Pouillot fitis		LC	X	X	
Pouillot véloce	TC	LC	X		
Roitelet huppé		LC	X		
Rossignol philomèle	TC	LC	X		
Rougegorge familier	TC	LC	X		
Rougequeue noir	TC	LC	X		
Sittelle torchepot	C	LC	X		
Tarier pâtre	C	NT	X	X	
Tarin des aulnes		NE	X		
Tourterelle des bois	TC	LC	X	X	
Tourterelle turque	TC	LC	X		
Troglodyte mignon	TC	LC	X		